

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE

LE PROCHAIN NUMERO

N° 2/2017

JURISPRUDENCE

Abus de marché

Répression des infractions - Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) - Qualité pour la poursuite de la répression des infractions à la réglementation sur les abus de marché (non) - Loi modifiée du 9 mai 2006 relative aux abus de marché, art. 29bis.- *Cour de cassation.*- Numéro 3698 du registre.

Adoption

- 1° Adoption simple - Adoption par un concubin de l'enfant de l'autre - Effet - Transfert à l'adoptant de l'autorité parentale - Intérêt de l'enfant (non) - Rejet - C. civ., art. 360.- *Cour d'appel.*- Numéro 43823 du rôle.
- 2° Adoption simple - Autorité parentale - Exercice partagé de l'autorité parentale réservé au cas de l'adoption par un conjoint de l'enfant de l'autre - Question préjudicielle de la violation de l'égalité devant la loi à l'égard d'un couple engagé dans un partenariat civil - Question dénuée de tout fondement - Partenariat civil ne produisant aucun effet sur l'établissement de la filiation - C. civ., art. 360 - Const., art. 10bis.- *Cour d'appel.*- Numéro 43823 du rôle.

Contrats, conventions et obligations

Compromis de vente immobilier - Condition suspensive relative à l'obtention d'un financement - Clause pénale - Preuve de l'obtention du financement - Charge de la preuve - C. civ., art. 1315.- *Cour de cassation.*- Numéro 3713 du registre.

Copropriété des immeubles bâtis

Qualité pour agir en justice - Syndic - Autorisation de l'assemblée générale des copropriétaires - Absence d'autorisation - Irrecevabilité de la demande - Exception - Ratification ultérieure - Loi modifiée du 16 mai 1975, art.14, al. 5.- *Cour d'appel.*- Numéro 43205 du rôle.

Procédure civile et commerciale

- 1° Appel-Nullité - Recevabilité - Conditions - Atteinte au double degré de juridiction - Absence d'un autre recours immédiatement recevable - Excès de pouvoir - NCPC, art. 571 et 579.- *Cour d'appel.*- Numéros 37692 et 37778 du rôle.
- 2° Jugement - Autorité de la chose jugée - Eléments constitutifs - Identité de cause - Définition de la cause - Ensemble de faits délimités, juridiquement qualifiés et appréciés par le juge - C. civ., art. 1351.- *Cour d'appel.*- Numéro 41460 du registre.
- 3° Action en justice - Demande - Obligation de concentrer les moyens dans la première demande - Exception - Fait nouveau - NCPC, art. 154.- *Cour d'appel.*- Numéro 41460 du registre.

Travail

Indemnités de chômage - Conditions d'octroi - Cessation d'une activité subordonnée en qualité de salarié - C. trav., art. L. 521-1 (1).- *Cour de cassation.*- Numéro 3679 du registre.